

Certificat de Fellow / Senior Fellow de l'European Board of Physical and Rehabilitation Medicine

Information au sujet du programme de recertification de la Société Suisse de Médecine physique et Réadaptation (SSMPR)

Chères / Chers Collègues,

Les médecins spécialistes en Médecine physique et Réadaptation qui ont réussi la partie écrite de l'examen Suisse de Médecine physique et Réadaptation possèdent tous également le « **Certificate of the European Board of Physical and Rehabilitation Medicine** ». Dès lors ils peuvent faire état du titre « **Fellow of the European Board of Physical and Rehabilitation Medicine** » dans leur Curriculum Vitae et dans leur correspondance.

Certains médecins spécialistes aînés ont obtenu ce certificat par une procédure d'équivalence.

Le **Certificate of the European Board of Physical and Rehabilitation Medicine** n'est pas un diplôme professionnel, mais un **sigle de qualité** qui distingue le médecin spécialiste **qualitativement**. En revanche, ce certificat a une **durée de validité limitée** et doit être **renouvelé tous les 10 ans**.

Lors de cette recertification le porteur doit prouver une formation continue régulière selon les prescriptions du European Board of Physical and Rehabilitation Medicine.

En Suisse la formation continue obligatoire des médecins spécialistes en Médecine Physique et Réadaptation est contrôlée par Société Suisse de Médecine Physique et Réadaptation. Dès lors, nous pouvons vous offrir une démarche de recertification simplifiée : **Si vous participez à la démarche collective de la SSMPR, vous n'avez pas besoin de rassembler les preuves de votre formation continue des 5 dernières années comme l'European Board of Physical and Rehabilitation Medicine le demande**. Il suffit de faire la demande de recertification sur le formulaire spécial de la SSMPR. La société s'occupera du reste. Vous trouvez le formulaire sur le site web de la SSMPR (<https://www.reha-schweiz.ch/fr/professionnels/recertification>)

Tous les médecins spécialistes en Médecine Physique et Réadaptation dont le **dernier certificat de l'European Board of Physical and Rehabilitation Medicine date d'avant 10 ans** et qui souhaitent maintenir leur certification **doivent entreprendre à présent une démarche de recertification**.

Après la première recertification le médecin spécialiste devient un « **Senior Fellow of the European Board of Physical and Rehabilitation Medicine** ». Le diplôme de « Senior Fellow » est valable 10 ans.

Lors de la deuxième recertification le médecin spécialiste devient un « **Life Fellow of the European Board of Physical and Rehabilitation Medicine** » à vie.

Nota Bene :

Le certificat de l'European Board of Physical and Rehabilitation Medicine n'est pas un diplôme professionnel, mais un sigle de qualité qui distingue le médecin spécialiste. La recertification par l'European Board of Physical and Rehabilitation Medicine renouvelle ce sigle de qualité. Elle est indépendante des prescriptions légales et corporatives Suisses en lien avec le titre fédéral de médecin spécialiste en Médecine Physique et Réadaptation.

Pour l'exercice de la profession il faut être détenteur/détentrice d'un titre fédéral de spécialiste en Médecine Physique et Réadaptation ou d'un titre de spécialiste étranger reconnu par la MEBEKO.

Instructions pour la recertification:

Remplir le **formulaire d'inscription spécial de la SSMPR** (à trouver sous <https://www.reha-schweiz.ch/fr/professionnels/recertification>) et l'envoyer au secrétariat de la Société Suisse de Médecine Physique et Réadaptation par poste ou e-mail, si possible accompagné d'une copie de l'ancien certificat du Board.

Schweizerische Gesellschaft für Physikalische Medizin und Rehabilitation
Sennweidstrasse 46
6312 Steinhausen
Tel. +41 (0)41 748 07 27
sekretariat@reha-schweiz.ch

Tarif de la recertification :

Première recertification (Fellow ⇒ Senior Fellow):

- Membres de la Société Suisse de Médecine Physique et Réadaptation, qui ont réussi la partie écrite de l'examen de spécialité de Médecine physique et Réadaptation : **gratuit**.
- Membres de la Société Suisse de Médecine Physique et Réadaptation certifiés par équivalence : **175 CHF**.
- Spécialistes en MPR certifiés par examen ou équivalence qui ne sont pas membres de la Société Suisse de Médecine Physique et Réadaptation : **225 CHF**.

La deuxième recertification (Senior Fellow ⇒ Life Fellow) :

- **gratuite** pour tous les membres de la SSMPR